



De la signature du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

En signant le 23 novembre 2018 le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de la Culture, la CGT-Culture bouclait un cycle de négociation ouvert au printemps 2017 à son initiative. Durant tout ce cycle il en aura fallu de l'obstination pour aboutir à un résultat qui changera la vie des femmes et des hommes dans ce ministère.

Il aura fallu aussi de l'unité syndicale pour faire avancer nos revendications, pour corriger les inégalités de rémunération et obtenir une enveloppe de 500 000 euros sur cinq ans, pour développer la coparentalité, pour prévenir les violences faites aux femmes, pour protéger les victimes de ces violences, pour améliorer le parcours professionnel des femmes et leur carrière, pour lutter contre la précarité, pour mieux articuler la vie professionnelle et la vie personnelle.

Ce protocole est un outil pour les administrations, les établissements et les organisations syndicales au service de plus de justice sociale et de plus d'égalité ; une égalité que nous voulons réelle. Il a vocation à être retranscrit prochainement dans une circulaire à vocation ministérielle signée par la secrétaire générale du ministère ; cette circulaire, qui reprendra l'intégralité du protocole, en fera un document opposable pour les organisations syndicales et pour les personnels. Elle redonne du droit dans la vie quotidienne sur le lieu de travail pour les femmes et les hommes travaillant au ministère.

Pour négocier il faut au moins être deux et nous tenons à remercier l'ensemble des équipes qui se sont mobilisées sur ce projet avec patience et détermination.

Nous tenons à rappeler que la signature de ce protocole n'est pas une fin en soi mais qu'il est le commencement d'un travail minutieux pour la mise en œuvre d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes. Les mots, les intentions et les lois ne suffisent pas. Il faut des actes forts et nous comptons poursuivre notre engagement pour y arriver.

La CGT-Culture est une organisation syndicale qui demande l'ouverture de négociations régulièrement et qui s'engage à les faire aboutir pour construire des droits nouveaux pour les personnels du ministère. Ainsi, la CGT-Culture a signé depuis 2014, date des dernières élections professionnelles :

- **L'accord de méthode relatif à la négociation collective au MCC, en 2014;**
- **Le protocole sur la sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels du ministère de la culture en 2015;**
- **La charte sociale pour les salariées des entreprises extérieures, en 2015 ;**
- **Le protocole d'accès à l'emploi titulaire dans les écoles nationales supérieures d'architecture, en 2017 ;**
- **Le protocole pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de la culture, en 2018.**

En votant pour la CGT-Culture, vous lui donner la force de négocier des avancées bien réelles, de mettre en œuvre des droits nouveaux, de corriger les inégalités de traitement au sein du ministère, de résorber la précarité, d'améliorer les parcours professionnels et les carrières, d'améliorer les conditions de vie au travail et les rémunérations. La route est encore longue mais, ensemble, par le vote, les personnels donnent cette capacité à agir sur le monde réel pour le transformer en un monde plus juste.

Voter CGT-Culture !

Paris, le 5 décembre 2018